

Informations pour le cours d'arts plastiques 5^e secondaire - 2020-2021

- L'élève peut consulter le Programme de formation de l'école québécoise afin de connaître les différentes compétences qui sont évaluées en arts plastiques.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/chapitre082v2.pdf
- Veuillez noter que les compétences 1 et 2 du programme sont maintenant regroupées en une seule compétence : compétence 1 « Créer des images personnelles et médiatiques ». La compétence « Apprécier des images » est maintenant la compétence 2.
- L'élève peut consulter également le cadre d'évaluation des apprentissages pour plus de détails sur les critères d'évaluation :
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CE_PFEQ_arts-plastiques-secondaire_2011.pdf.
- L'élève doit compléter les quatre projets obligatoires pour la compétence « Créer des images personnelles et médiatiques ». Il doit également alimenter son carnet de traces en suivant la démarche de création proposée : tempête d'idées, croquis (minimum trois), réalisation du projet, retour sur le projet (dans le dossier de consignation).
- L'élève doit également réaliser deux projets (personnel ou médiatique) supplémentaires. La même démarche de création utilisée pour les projets obligatoires est demandée : tempête d'idées, recherche, croquis, retour sur la réalisation, etc.
- L'élève doit réaliser l'appréciation d'une œuvre de Dali.
- Enfin, l'élève doit réaliser l'appréciation d'une œuvre de son choix. Il doit insérer une image de l'œuvre dont il fait l'appréciation dans son dossier de consignation et répondre aux questions.
- Outre le programme de formation, l'élève peut également consulter la progression des apprentissages en arts plastiques. Voici le lien pour la progression :
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PDA_PFEQ_arts-plastique-secondaire_2010.pdf.
- Les projets, le dossier de consignation et le carnet de traces feront l'objet d'une évaluation à la fin de l'année. L'élève doit également se soumettre à l'épreuve de fin d'année. Les deux compétences seront évaluées lors de l'épreuve finale : « Créer des images personnelles et médiatiques » et « Apprécier des images ». Des questions théoriques seront également posées. L'élève doit apporter lors de l'épreuve de fin d'année son carnet

de traces, le dossier de consignation ainsi que tous les projets qu'il aura réalisés durant l'année scolaire. Lorsque l'évaluation des projets est complétée, l'élève pourra récupérer ses œuvres.

Voici un aperçu de la répartition des points pour l'évaluation des projets réalisés pendant l'année et de l'évaluation de fin d'année :

Compétence 1 - « Créer des images personnelles et médiatiques » (70% du résultat global)

Travaux 70% donc 49% du résultat global

Épreuve 30% donc 21% du résultat global

Compétence 2 - « Apprécier des images » (30% du résultat global)

Travaux 60% donc 18% du résultat global

Épreuve 40% donc 12% du résultat global

Veillez noter que l'épreuve de fin d'année se déroule sur deux ou trois journées (vers la mi-mai). Vous recevrez les dates de l'épreuve au début du mois d'avril. Pour toute question, merci de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : enseignement.maison@cssamares.qc.ca.

Services éducatifs – Enseignement à la maison